

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL78

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure

ARTICLE 32

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« cette autorité »,

les mots :

« l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.